

SITES RESSOURCES

- www.service-public.fr, site officiel de l'administration française. Vous y trouverez des informations, des formulaires, des simulateurs, de l'aide... sur toutes les démarches administratives.
- www.demarches.interieur.gouv.fr, ce site officiel vous explique les démarches et vous renseigne sur les façons de les accomplir.

IMPÔTS – WWW.IMPOTS.GOUV.FR

En 2020, la déclaration par internet est obligatoire si votre domicile est connecté à internet. Vous pouvez continuer à déclarer vos revenus sur formulaire papier si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- Votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès à internet,
- Elle est équipée d'un accès à internet, mais vous n'êtes pas en mesure de faire votre déclaration en ligne.

Si vous avez déjà déclaré vos revenus en ligne, vous n'aurez pas à le faire cette année : la déclaration sera faite automatiquement.

Si c'est la première fois que vous déclarez sur internet, vous devez accéder au service en ligne afin de vérifier et valider la déclaration préremplie. Pour accéder au service, vous devez renseigner votre numéro fiscal, qui deviendra alors votre "identifiant". Vous pouvez retrouver ce numéro sur les documents fiscaux qui vous sont adressés.

Lors de la première connexion, il est possible que l'on vous demande votre numéro d'accès en ligne et votre revenu fiscal de référence. Ces deux informations figurent sur la première page de votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

Accueil > Authentification

Connexion ou création de votre espace

Numéro fiscal

13 chiffres

Continuer

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect?

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Payer en ligne

Page de connexion au site impots.gouv.fr

PIÈCES D'IDENTITÉ – WWW.ANTS.GOUV.FR

(AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS)

- Carte grise : en cas de déménagement, vous devez déclarer votre changement d'adresse dans un délai d'un mois. Vous devez fournir au service une copie numérique (scan) d'un justificatif de domicile à votre nouvelle adresse. Une fois la démarche effectuée, le service vous fournira un certificat provisoire d'immatriculation qui vous permettra de circuler en attendant la nouvelle carte grise.
- Permis de conduire : le permis rose cartonné est valable jusqu'au 19 janvier 2033. Si il n'est pas détérioré, vous n'avez pas à le remplacer. De plus, votre permis reste valable même si la photo n'est plus ressemblante. En cas de changement d'état civil, de perte ou de vol, vous pouvez effectuer une demande de permis en ligne sur le site de l'ANTS.
- Carte nationale d'identité et passeport : si vous devez renouveler votre carte d'identité ou votre passeport, vous pouvez effectuer une pré-demande sur le site de l'ANTS puis vous rendre en mairie pour finaliser la demande. Les justificatifs demandés peuvent varier en fonction de votre situation (carte valide ou expirée). En général, une photo d'identité récente et un justificatif de domicile vous seront demandés.

LOGEMENT – WWW.SERVICE-PUBLIC.FR (RUBRIQUE DÉMÉNAGEMENT)

En cas de déménagement, il est possible de déclarer le changement d'adresse en ligne à plusieurs organismes en une seule opération : CPAM, impôts, EDF, Pôle Emploi, CAF, caisse de retraite.

FRANCE CONNECT – WWW.FRANCECONNECT.GOUV.FR

France Connect est un dispositif d'authentification unique qui vous permet d'utiliser un seul compte pour plusieurs services publics.

Par exemple, vous pouvez utiliser votre compte du site impots.gouv.fr pour accéder à celui de l'ANTS.

- Sur le site de la démarche, cliquez sur le bouton France Connect,
- Sélectionnez un compte existant (impots.gouv.fr, ameli.fr, IDN La Poste, Mobile Connect et Moi, MSA),
- Rentrez les informations du compte que vous avez choisi (identifiant et mot de passe).

